



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 13/05/2022

Lancement des travaux de sécurisation des carrières Arnaudet à Meudon.

Le site des carrières Arnaudet à Meudon est un site classé et constitue un patrimoine national protégé. Un risque d'effondrement généralisé de cette carrière impose la réalisation de travaux de sécurisation par la Ville.

Ces travaux pour assurer durablement la stabilité de l'édifice permettront de concilier les impératifs de sécurité pour les habitants et la préservation du patrimoine.

Au regard du risque et des enjeux exposés, la ville de Meudon a décidé d'engager les travaux de mise en sécurité le plus rapidement possible, début juin. Deux réunions publiques de concertation et de présentation de ces travaux ont été organisées avec les habitants et les associations en mars.

Cette demande de travaux a fait l'objet d'une procédure d'instruction rigoureuse, impliquant les autorités et instances nationales et locales requises. Cette instruction a abouti à l'autorisation spéciale de travaux en site classé délivrée par le Ministre en charge de l'environnement. Les travaux entrepris consisteront au comblement de zones identifiées à risque d'effondrement généralisé, à hauteur de 45 % de la surface de la carrière.

Ce comblement partiel, réparti sur les 3 niveaux de carrières, laissera accessible un parcours de galeries pouvant donner accès à tous les centres d'intérêt géologiques (miroir de faille, microfossiles, ...), artistiques (croisées de voûtes en plein cintre, ...), historique ou ethnographique (puits d'aérage, anciennes champignonnières,), qui seront conservés.

Les matériaux utilisés pour ce comblement sont strictement encadrés. Seules des terres naturelles excavées et non traitées sont acceptées. En particulier l'utilisation de déchets du bâtiment, d'argiles, de matériaux sensibles aux phénomènes de dissolution (comme le gypse) ou de matériaux issus de tunneliers sont formellement interdits.

Pour diminuer l’empreinte carbone du chantier de comblement, les terres inertes utilisées pour combler la zone à risque proviendront de chantiers parisiens en cours au moment des travaux dans un rayon de 25 km autour du site Arnaudet. Les déblais ainsi utilisés seront non pollués et non polluants.

Des contrôles seront effectués afin d’en maîtriser la traçabilité, en continu depuis le lieu de provenance jusqu’aux carrières.

L’entreprise retenue pour la réalisation des travaux doit suivre un cahier des charges précis sur la qualité des matériaux utilisés dans le respect des règles de l’art.

Ces travaux sont par ailleurs suivis par un comité mis en place par la Préfecture associant notamment la Direction régionale et interdépartementale de l’environnement, de l’aménagement et des transports et l’Inspection Générale des Carrières pour assurer un suivi des travaux conformes aux cahiers des charges. Les travaux seront également suivis par l’inspection des sites classés, appuyée autant que de besoin par des experts de la Commission régionale du patrimoine géologique d’Ile-de-France pour garantir le respect du site.

Après les travaux, un parc sera créé au-dessus des carrières dans la continuité de celui du musée Rodin situé plus en amont sur la colline. Cet espace ne sera pas urbanisé et le projet d’aménagement lauréat de l’appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris 3 », ne surplombera pas le site classé.

L’Etat et la commune se mobilisent afin de protéger ce site classé qui constitue un des principaux sites remarquables des Hauts-de-Seine, tout en assurant la sécurité publique.